

Quelle neutralité pour la Suisse?

Colloque d'été 2026 du «Point de vue Suisse»

par la rédaction

Lors du colloque d'été 2026 du «Point de vue Suisse», intitulé «Quelle neutralité pour la Suisse?», six experts ont débattu, du 24 au 26 juillet à Frauenfeld, dans quatre réunions avec des participants engagés, de leurs thèses et de leurs points de vue sur la neutralité suisse et sur la votation à venir du 27 septembre 2026.

* * *



René Roca. (Photo sv)

Dans une salle comble, René Roca, co-initiateur de l'«Initiative sur la neutralité», a présenté le texte de l'initiative. L'historien et fondateur de l'«Institut de recherche sur la démocratie directe» (FIDD) a ensuite retracé le contexte histo-

rique de la neutralité suisse.

Dans son exposé, René Roca a approfondi deux aspects: *la neutralité vers l'intérieur*.

Avec l'expansion de la Confédération, une culture s'est développée consistant à résoudre les conflits internes avec l'aide de tiers. On trouve d'ailleurs déjà des formulations à ce sujet dans la *Charte fédérale de 1291*. Cela signifie qu'il n'y avait pas de formation de partis parmi les Confédérés, mais des tentatives de médiation menées par des tiers non impliqués dans le conflit. «Rester neutre», c'est-à-dire ne pas prendre parti, mais rechercher des solutions au conflit et servir de médiateur. Il s'agit donc d'une forme de neutralité au sein de la Confédération.

C'est à partir de cette approche que l'on peut mieux comprendre la *neutralité envers l'extérieur*. En matière de politique étrangère, ce n'est qu'après la défaite de Marignan en 1515 que les Confédérés ont renoncé à leur politique expansionniste.

Depuis la *Paix de Westphalie* de 1648, la Suisse est reconnue comme un Etat souverain. En 1674, le terme de «neutralité» apparaît pour la première fois dans un procès-verbal de la Diète fédérale. Par la suite, la Suisse n'a plus mené de politique de puissance, elle est restée neutre.

En 1815, à sa demande, la Suisse a été officiellement reconnue comme nation neutre sur la scène internationale par les grandes puissances de l'époque – l'Angleterre, la Russie, la France et l'Autriche – lors du *Congrès de Vienne*. Pour la Suisse, l'essentiel était de défendre (par des moyens militaires) en permanence (perpétuellement) son territoire, en particulier les cols alpins, contre toute intrusion extérieure et de ne s'allier à aucune des parties belligérantes. Cela s'inscrivait dans une logique de puissance et constituait une aubaine pour la Suisse, dont la population avait été durement touchée par les guerres napoléoniennes et l'occupation militaire de la France.

C'est le *Règlement de La Haye sur la guerre terrestre* de 1899/1907 qui a, pour la première fois au niveau international, codifié les droits et devoirs des pays neutres en droit international public.

L'engagement humanitaire du pays est étroitement lié à sa politique de neutralité; il s'est pleinement manifesté pour la première fois lors de la guerre franco-allemande de 1870/71, grâce à la *Croix-Rouge* fondée par *Henri Dunant*. Seul un Etat dont la neutralité est crédible peut apporter une aide efficace par-delà les frontières des belligérants (notamment le sauvetage de la population civile de Strasbourg ainsi que le passage de l'armée Bourbaki).

Les nombreuses missions humanitaires que la Suisse a organisées et rendues possibles au niveau international pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale, mais aussi par la suite, ont été immenses. Parmi les mots-clés à cet égard, on peut citer: son rôle de puissance protectrice, ses bons offices, son statut d'Etat dépositaire du *Comité international de la Croix-Rouge*, ainsi que le siège d'innombrables organisations internationales de l'ONU. La crédibilité de sa neutralité est et reste au cœur de ces actions.

Pour René Roca, la politique du Conseil fédéral suisse doit aujourd'hui répondre à l'exigence de préserver cette crédibilité. Il constate par ailleurs que l'échec progressif des gouvernements au cours des dernières décennies est l'une des raisons pour lesquelles le pays a aujourd'hui forte-

ment perdu en confiance et en crédibilité sur la scène internationale. C'est là qu'intervient l'initiative sur la neutralité.



Pascal Lottaz.
(Capture d'écran tirée
du message vidéo)

Cet exposé a été suivi d'une intervention de dix minutes du professeur associé *Pascal Lottaz*, diffusée par vidéo enregistrée à Kyoto. Il y mène des recherches sur la neutralité dans les relations

internationales. M. Lottaz a répondu à l'accusation selon laquelle la neutralité serait immorale par une thèse contraire: la neutralité empêche la guerre. Tout Etat neutre élargit les zones exemptes de guerre et, par là même, renforce le poids des Etats pacifiques.

La logique de la neutralité, qui vise à rester un Etat souverain et à défendre son propre territoire, aurait un effet désescalatoire. Selon Pascal Lottaz, la neutralité intégrale, perpétuelle et armée de la Suisse est un «pacifisme réaliste».

Il a cité comme exemple d'actualité l'Ukraine, qui, en tant qu'Etat neutre, aurait pu rester une zone tampon entre la Russie et l'OTAN. Ceux qui pensent devoir se battre aux côtés des «bons» contre les «méchants» ne font qu'aggraver le conflit, au lieu de le résoudre ou, à tout le moins, de le désamorcer.

En tant que membre de la section internationale du Parti social-démocrate, Pascal Lottaz a également critiqué le rapprochement de la Suisse avec l'OTAN. L'OTAN mène activement des guerres depuis des décennies. Il a rappelé les opérations militaires en Yougoslavie, en Irak et en Afghanistan.

Au cours de la discussion animée qui a suivi, divers aspects de la neutralité ont été abordés. Une grande importance a été accordée au rôle humanitaire de la Suisse en tant qu'Etat neutre de taille moyenne sur la scène internationale. La décision désastreuse prise par le Conseil fédéral en 2022 de se rallier à l'Union européenne et à ses séries de sanctions contre la Russie a notamment porté un coup dur à la neutralité suisse. Compte tenu de cette position de faiblesse du gouvernement, la question de la souveraineté restante de la Suisse a été soulevée au cours de la discussion. C'est là que l'initiative sur la neutralité revêt une grande importance. L'adoption

de l'article constitutionnel proposé renforcerait le Conseil fédéral et lui permettrait de retrouver une politique de neutralité souveraine.



Wolf Linder. (Photo mt)

Samedi matin, le politologue professeur émérite *Wolf Linder* a exposé la problématique des «sanctions» ou plus exactement des «mesures coercitives unilatérales» prises par des Etats ou des groupes d'Etats à l'encontre d'autres Etats ou de particuliers, établissant ain-

si un lien direct avec la neutralité suisse.

M. Linder a abordé la question des «sanctions» de manière générale. Qui a le droit d'imposer des sanctions? Pourquoi peut-on imposer des sanctions? Quels sont les effets des sanctions?

Par «sanctions», on entend généralement des mesures unilatérales prises à l'encontre d'un Etat qui enfreint le droit international. Ainsi, l'ONU impose par exemple des sanctions en cas de violations du principe interétatique de non-recours à la force ou violation des droits de l'homme. M. Linder a toutefois rapidement précisé que la politique de sanctions ne suit souvent pas le droit, mais les intérêts politiques des puissants, ou, plus précisément, la loi du plus fort.

Linder l'a démontré à l'aide d'une série d'exemples. Tous les Etats qui enfreignent le droit international ou les droits de l'homme ne sont pas sanctionnés. Ainsi, la Russie a été sanctionnée par l'UE en raison de son agression contre l'Ukraine, mais l'UE n'est pas intervenue contre la politique menée par l'Ukraine à l'égard de la population russe (de 2014 à 2022).

L'Iran est sanctionné depuis longtemps en raison des violations des droits de l'homme commises par son régime. Pourtant, l'attaque militaire menée par les Etats-Unis et Israël contre l'Iran en mars et juillet de cette année n'a donné lieu à aucune sanction.

Les Etats-Unis constituent un cas particulier. Depuis le XIX^e siècle, ils s'arrogent le «droit» d'intervenir dans n'importe quel pays d'Amérique du Sud dès lors que la politique de celui-ci va à l'encontre des intérêts américains. Ainsi, Cuba est soumise depuis 64 ans à un blocus économique

imposé par les Etats-Unis, et ces derniers tentent en outre de sanctionner tous les autres Etats qui s'opposent aux sanctions contre Cuba. L'Assemblée générale de l'ONU exige régulièrement, à une large majorité, la levée de ces mesures contraires au droit international. En vain, car au Conseil de sécurité, ces demandes se heurtent au veto des Etats-Unis.

Enfin, la politique de sanctions de l'UE semble ne connaître aucune limite. Le Conseil de l'UE peut adopter des mesures au nom de la «démocratie et de la paix» ainsi que contre «les développements contraires aux objectifs et aux valeurs de l'UE», c'est-à-dire pratiquement contre tout ce qui déplaît au Conseil de l'UE. Le professeur Linder considère comme arbitraire la politique de sanctions à l'encontre de particuliers et d'organisations.

En Suisse, on connaît bien le cas de l'auteur et colonel suisse *Jacques Baud*, qui réside à Bruxelles. En raison d'une diffusion présumée, mais non prouvée, de propagande russe, il s'est vu soudainement interdit de sortie du territoire belge et l'accès à son compte bancaire a été bloqué. Du jour au lendemain, M. Baud s'est retrouvé privé de ses droits, sans procédure judiciaire, sans avoir été entendu et au mépris de toutes les procédures prévues par l'Etat de droit. Et Jacques Baud n'est pas le seul. Le Conseil de l'UE a sanctionné environ 5000 personnes et organisations, et quiconque soutient ces dernières s'expose également à des poursuites.

Malgré tout cela, l'effet escompté des sanctions est faible. Elles atteignent très rarement l'objectif d'un régime meilleur, voire d'un changement de régime; elles prolongent les conflits, mais ont souvent des effets dévastateurs sur la population civile. Selon des rapports scientifiques, 500 000 personnes meurent chaque année dans le monde des suites des sanctions, soit plus que le nombre de victimes de guerre!

Les sanctions ne sont donc pas un instrument de paix, mais relèvent au contraire de la logique de l'hostilité et de la guerre.

L'analyse du professeur Linder était sans appel: dans la politique internationale des sanctions, c'est la loi du plus fort qui prévaut. C'est pourquoi il ne faut adopter que les sanctions de l'ONU. Ce sont les seules auxquelles la Suisse est légalement tenue de se conformer, et les seules qui sont soutenues par l'ensemble de la communauté internationale.



Gabriel Galice.
(Photo mt)

Gabriel Galice, directeur de l'*Institut international de Genève pour la paix* (GI-PRI), a fait part de ses propres expériences positives en matière de neutralité.

Dans une première partie, il a donné un aperçu de la théorie de la reconnaissance philosophique et diplomatique dans le contexte de la neutralité (*Axel Honneth* en Allemagne, *Paul Ricoeur* en France). Il a également expliqué les notions de «sanctions» et de «puissance protectrice». En février 2026, la Suisse assumait huit mandats de puissance protectrice sur différents continents. La neutralité constitue le fondement essentiel d'un Etat dans son rôle de puissance protectrice, car elle garantit la *crédibilité*, l'*impartialité* et l'*acceptation* nécessaires auprès de toutes les parties au conflit.

Dans la deuxième partie, Gabriel Galice a présenté un exemple de l'engagement constructif de la Suisse en tant qu'Etat neutre. Il s'agissait de mettre en évidence la clairvoyance diplomatique de la Suisse en tant que puissance protectrice.

La discrétion et le respect des règles (lois, usages) sont à l'opposé des violations du droit, des trahisons et des abus de confiance qui sont aujourd'hui monnaie courante et qui consistent, entre autres, à attaquer militairement la partie adverse pendant les négociations.

Au cours de l'été 2006, Gabriel Galice, en tant que chercheur en sciences de la paix et directeur du GIPRI, a été sollicité par l'ambassadeur de Suisse à Téhéran de l'époque, *Philippe Welte*, qui lui a demandé s'il serait disposé à organiser une rencontre à Genève – qui était alors le meilleur lieu pour des pourparlers de paix.

Il s'agissait d'une conférence discrète à laquelle devaient être invités des chercheurs iraniens, américains et d'autres nationalités sur un thème restant à définir. Seule condition: deux Iraniens et deux Américains bien précis devaient participer à la table ronde. Il pouvait décider lui-même de l'invitation des autres participants. La conférence était financée par le gouvernement suisse. Le titre de la conférence avait été choisi de manière à pouvoir aborder la question nucléaire sans la mentionner explicitement.

La conférence a eu lieu et s'est déroulée dans le calme. Gabriel Galice n'a toutefois appris le véritable objectif de la rencontre qu'après coup – par l'intermédiaire de l'attaché militaire suisse auprès de l'ambassadeur. Il s'agissait alors d'empêcher une attaque des Etats-Unis contre l'Iran – en invoquant l'argument selon lequel on ne doit pas attaquer la partie adverse pendant les négociations ...



Ralph Bosshard.
(Photo mt)

Ralph Bosshard, lieutenant-colonel d'état-major à la retraite et ancien conseiller spécial de la Suisse auprès de l'OSCE à Vienne, a fait le point sur la situation en matière de menaces militaires pesant sur la Suisse. Il a su réfuter de manière crédible et en s'appuyant sur des faits une éventuelle

menace pesant sur la Suisse de la part de l'armée russe.

A la lumière des chiffres (effectifs militaires, performance économique, PIB, taille, etc.), les auditeurs ont très vite compris que l'armée russe n'était ni capable ni disposée à attaquer militairement ou à occuper certaines parties de l'Europe. Le scénario de menace élaboré par le Conseil fédéral, en particulier par le DDPS, est apparu totalement invraisemblable à la lumière de cette comparaison.

En ce qui concerne la menace liée aux missiles et aux drones, Ralph Bosshard a expliqué qu'une défense efficace ne peut être complète qu'avec une surveillance satellitaire systématique de l'ensemble du territoire russe, et que même les Etats-Unis ne disposent probablement pas d'un tel dispositif. Le projet *SkyShield*, lancé par l'ancienne cheffe du DDPS *Viola Amherd* en collaboration avec certains pays de l'OTAN, coûte très cher et reste inefficace, selon M. Bosshard.

Avec une armée adaptée, la Suisse serait tout à fait en mesure de se défendre efficacement et de mener une politique de neutralité crédible. En s'appuyant sur divers facteurs tels que les effectifs de l'armée, la capacité de mobilisation ou la situation en matière de formation, l'expert militaire a montré que cette possibilité existe toujours, mais qu'elle nécessite un changement de mentalité. Il serait alors également possible de

réutiliser de manière crédible son propre «soft power» en tant qu'Etat neutre.



René Zittlau. (Photo mt)

L'analyste géopolitique allemand **René Zittlau** a brossé un tableau décevant de l'évolution de la situation chez le voisin direct de la Suisse, l'Union européenne. Le point de départ de ses réflexions était l'évolution du budget fédéral allemand pour la période 2028–2030. Les dépenses dans le do-

main de la défense explosent et représenteront bientôt plus de 40% du budget total de l'Etat. La tendance est à la hausse. A titre de comparaison, M. Zittlau a mis en avant l'augmentation du budget militaire sous le régime hitlérien. De manière effrayante, les parallèles étaient indéniables.

Parallèlement, l'intervenant a souligné la militarisation de l'ensemble de l'Union européenne, accompagnée d'une perte de pouvoir politique des Etats membres. Une évolution inquiétante. La politique étrangère de l'UE trouve son expression dans les «traités d'association», qui sont extrêmement agressifs et expansionnistes. Toute cette stratégie repose sur la mise en avant de l'image de la Russie comme ennemi.

Zittlau a retracé l'évolution de l'Union européenne vers un «super-Etat», cette soi-disante «intégration de l'UE» passant par l'harmonisation de l'économie, de la monnaie et du droit jusqu'à l'armement militaire, en s'appuyant sur les étapes que constituent le *traité de Maastricht* et le *traité de Lisbonne*. L'UE impose aujourd'hui à ses Etats membres une obligation d'assistance mutuelle plus stricte que celle prévue par l'OTAN (article 5). Avec ce renforcement de l'armement, les Etats membres de l'UE créent une dynamique économique qui se répercute également sur la Suisse.

Au cours de la discussion qui a suivi, il a été souligné que l'Union européenne était désormais un géant aux pieds d'argile. Les Etats de taille moyenne et les petits Etats sont de moins en moins disposés à accepter la tutelle de Bruxelles. D'un autre côté, l'importance stratégique de la Suisse pour l'Union européenne a été soulignée, ainsi que l'intérêt de cette dernière à la lier plus étroitement à elle. Pour M. Zittlau, la

pression exercée par l'Union européenne sur la Suisse apparaît comme bien plus menaçante que tous les autres scénarios.

* * *

Le dimanche matin, une discussion approfondie a eu lieu lors d'une séance de clôture intitulée «Rétrospective et perspectives» avec la présence du politologue *Wolf Linder*, de l'analyste géopolitique *René Zittlau* et de l'expert militaire *Ralph Bosshard*.

Le rétablissement d'une neutralité crédible constitue la priorité absolue tant pour les intervenants que pour les participants. Ralph Bosshard a qualifié les dernières décennies comme étant une tentative de «puissances étrangères» de prendre le contrôle de la Suisse.

Plusieurs participants ont souligné l'importance d'une information objective de la population, élément essentiel à la neutralité du pays. On a assisté à une érosion fondamentale des

connaissances de base en droit constitutionnel, qui se reflète également dans les propos déplacés de certains responsables politiques.

Aujourd'hui, on ne peut plus guère partir du principe que des notions fondamentales telles que la neutralité ou la démocratie directe sont dotées d'un contenu adéquat. Il y a là un défi majeur à relever, même après le scrutin. Le rôle des médias a évolué: au lieu de refléter les opinions et d'encourager le débat, ils ne fournissent plus qu'une information partielle. Mais c'est là que le mouvement des réseaux sociaux entre en jeu.

Les discussions ouvertes, la diversité des arguments, la richesse des informations et la bonne organisation de l'ensemble de l'événement ont été saluées par de nombreux participants, tant dans la salle que sur Zoom.

Certains visiteurs ont fait remarquer que de tels événements devraient occuper une place plus importante dans le paysage médiatique public.